

charte des bonnes pratiques dans les espaces naturels



JE ROULE DANS LE RESPECT DES AUTRES USAGERS

Courtoisie et discrétion sont mes maîtres mots.

- Je porte une extrême attention aux autres usagers et je leur facilite la circulation.
- Je ralentis à proximité des zones habitées.
- Je m'arrête pour croiser les animaux isolés ou en troupeaux et les dépasse sans les effrayer.
- Dans tous les cas, j'accélère progressivement.
- Je redouble de précautions en période de chasse, et modifie mon itinéraire si je vois une battue.
- En période de neige, je m'interdis de circuler sur des pistes de ski de fond préparées.
- J'évite les lieux fréquentés (sentiers de randonnée, en été comme en hiver ...).
- Je ralentis lors de la rencontre d'autres utilisateurs (agriculteurs, forestiers, randonneurs, cyclistes...).



JE ROULE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La nature te reçoit, alors rends lui la politesse.

- J'évite de détériorer les chemins par des accélérations inutiles et des dérapages intempestifs.
- Pour faire demi-tour, je cherche une zone adéquate, sans utiliser les fossés, les talus ou les surfaces cultivées.
- Je fais attention aux risques d'incendie en période sèche.
- J'emporte tous mes déchets.
- Je m'interdis de circuler dans le lit des cours d'eaux.



JE SENSIBILISE LES AUTRES PRATIQUANTS DE LOISIRS MOTORISÉS AU RESPECT DE CETTE CHARTE.

JE ROULE DANS LE RESPECT DE LA SECURITE

Le Code de la Route s'applique également sur les chemins.

- Je ne prends pas la randonnée motorisée pour une compétition, même en groupe. Je ne fais pas de vitesse excessive et je l'adapte au chemin que j'emprunte.
- Je veille à ce que mon véhicule soit homologué et que mon pot d'échappement soit silencieux et non polluant.
- J'évite de partir seul.
- Avant tout, je prépare ma sortie (ex: autorisation de passage, ...).
- J'informe les communes des problèmes de sécurité sur les chemins.
- Je m'arrête et je coupe mon moteur lors de rencontre avec des cavaliers.



JE ROULE DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE

Je randonne sous ma propre responsabilité.

- Je respecte le droit de propriété.
- Je n'emprunte que les voies ouvertes à la circulation.
- Je respecte la signalisation, les arrêtés et autres dispositifs d'interdiction de passage.
- Je ne roule pas en hors-piste.
- Je ne pénètre pas à l'intérieur des propriétés privées, dans les prairies, dans les champs, les plantations et toutes surfaces cultivées.



Retrouvez l'intégralité de la charte sur

www.sportsnature.lozere.fr

Adhérez et recevez cet autocollant.



Commission
Départementale des
Espaces
Sites et
Itinéraires

Initiative conjointe de la CDES et du Conseil général de la Lozère